

# SELECTION DES ZONES D'INTERVENTION PRIORITAIRE (ZIP) ET DES ZONES D'ACTION COMPLEMENTAIRE (ZAC) DES MEDECINS EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Ce zonage fait l'objet d'actualisations régulières.  
 Pour tout projet d'installation, prendre contact soit auprès de la Délégation Départementale de l'ARS ;  
 soit via le Portail d'Accompagnement des Professionnels de Santé  
 (PAPS : [www.bourgogne-franche-comte.paps.sante.fr](http://www.bourgogne-franche-comte.paps.sante.fr)).

